

Programme TPF APS (Version 3 au 04 mai 2022) - - RNCP 36648 - ADEF

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant exercer la fonction d'agent de prévention et de sécurité.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions d'agent de prévention et de sécurité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 27 juin 2017 modifié :

- | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------------------|
| 1. Sauveteur Secouriste du Travail | 6. Juridique Spécialité | 11. Gestion des conflits |
| 2. Equipier de Première Intervention | 7. Article 73 | 12. Événementiel Palpatation |
| 3. Juridique Tronc Commun | 8. Risques professionnels et industriels | 13. Surveillance gardiennage |
| 4. Stratégique Tronc Commun | 9. Alarme PTI Risque Electrique | télésurveillance |
| 5. Stratégique Spécialité | 10. Risques terroristes | 14. Mise en situation pratique |

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Maîtrise de la langue française, à l'oral et à l'écrit, pour la compréhension et pour l'expression (tests d'entrée en formation – nous contacter).
Autorisation préalable ou provisoire à la formation délivrée par le CNAPS en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure (nous contacter).

Pour les personnes de nationalité étrangère – justifier d'un diplôme en langue française (nous consulter) – Décret du 18 février 2022

MOYENS PEDAGOGIQUES

PC Sécurité entièrement équipé (SSI, système de vidéosurveillance, appareils émetteur récepteur,...)

Matériels d'extinction incendie (extincteurs, RIA, bac à feux, sprinklers...)

Mannequins d'entraînement secourisme

Mise à disposition d'une salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m² minimum

METHODES PEDAGOGIQUES

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.

Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.

Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...

CONDITIONS DE CERTIFICATION

L'examen est composé de trois épreuves :

- ✓ **Secourisme** (voir formation SST)
- ✓ **Epreuve théorique** (modules incendie, cadre légal et déontologique, surveillance générale)
- ✓ **Epreuve pratique individualisée** (module surveillance générale)

Le certificat de qualification est délivré par l'ADEF.

La carte professionnelle est par la suite (réexamen CNAPS) délivrée au stagiaire et lui permet d'exercer le métier d'agent de sécurité.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Nos intervenants ont tous une expérience professionnelle dans le monde de la sécurité privée et une qualification de formateur spécifique aux modules dispensés.

DUREE DE LA FORMATION

175 heures de formation + 7 heures d'examen - Formation par groupe de 12 personnes maximum

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Via le CPF : inscription via moncompteformation.gouv.fr

Via une AIF : Nous contacter pour saisie du devis sur Kairos- Délai de 15 jours minimum pour étude du dossier par Pôle Emploi

Formation continue via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement personnel : Pas de délai spécifique

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :



Adaptation de la formation : Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

Note : bien que la formation soit accessible, les épreuves certificatives peuvent se révéler incompatibles à certains handicaps (voir ci-dessus)